

DECISION DU PRESIDENT. CA 124-2022

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers, tels que modifi s le 07 juillet 2022 ;
Vu la d lib ration CA003-2020 du 17 f vrier 2020 relative   l' lection du Pr sident de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA015-2020 du 12 mars 2020 portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident ;
Vu la d lib ration CA030-2021 du 15 avril 2021 relative   la prise en charge de certaines d penses engag es   l'occasion d' v nements particuliers ;
Vu l'arr t  n  2022-120 portant d l gation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET

Objet de la d cision Demande de cadeaux aux personnels de la Direction des Enseignements, de la vie  tudiante et des Campus – Vie des personnels

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers d cide d'approuver la remise de 10 cartes cadeaux de 30  aux personnels de l'Universit  d'Angers, dans le cadre d'une naissance.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur g n ral des services
Didier BOUQUET
Sign  le 19 septembre 2022

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive. La juridiction administrative peut  tre saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 all e de l' le-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais  galement par l'application « T l recours Citoyen » accessible   partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 20/09/2022

<p><i>Date de validation par le conseil de gestion : Cliquez ici pour taper du texte.</i></p>		<p><i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction : DEVEC - Vie des Campus</i></p>	
<p><i>Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.</i></p>		<p><i>Nom de la structure : Vie des personnels</i></p>	
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
<p>Achat de 10 cartes cadeau naissance d'un montant de 30 € par carte. Chaque carte sera remise sur justificatif au parent personnel de l'UA à sa demande</p>	<p>300 €</p>	<p>900112</p>	<p>OTP INPERSO</p>